293/24

2/1932

N° 719.977

Fig. 1.

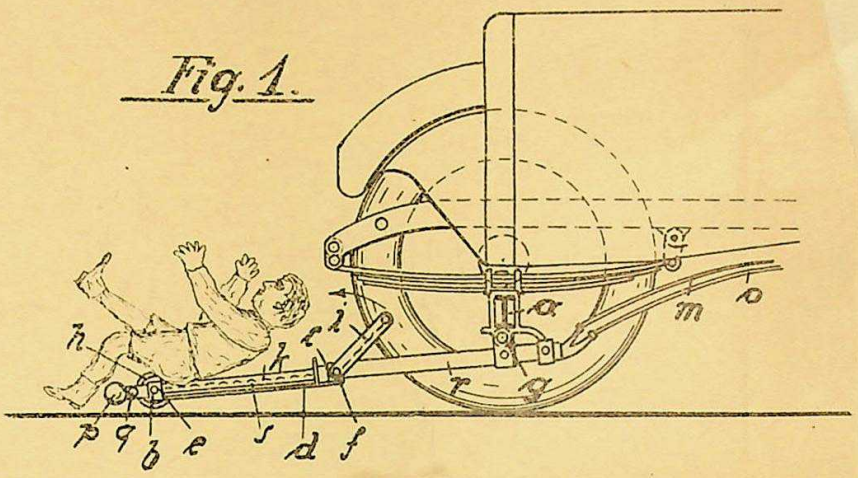

Fig. 2.

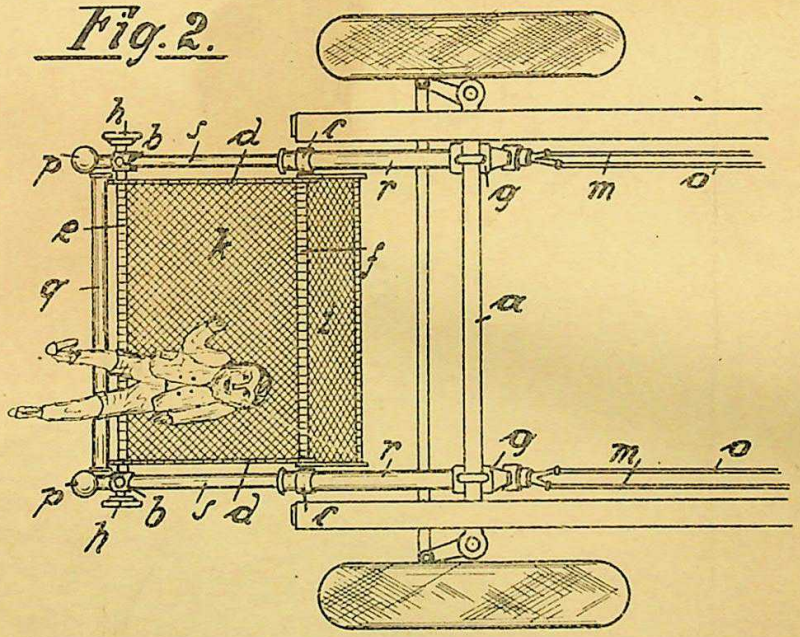

Fig. 3.

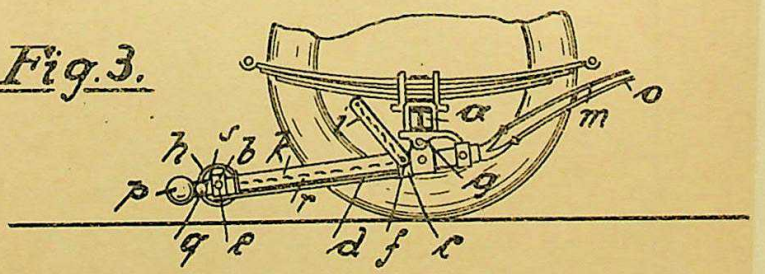

293
24

7/9977

M. Kuntzsch

Pl. unique

Fig. 4.

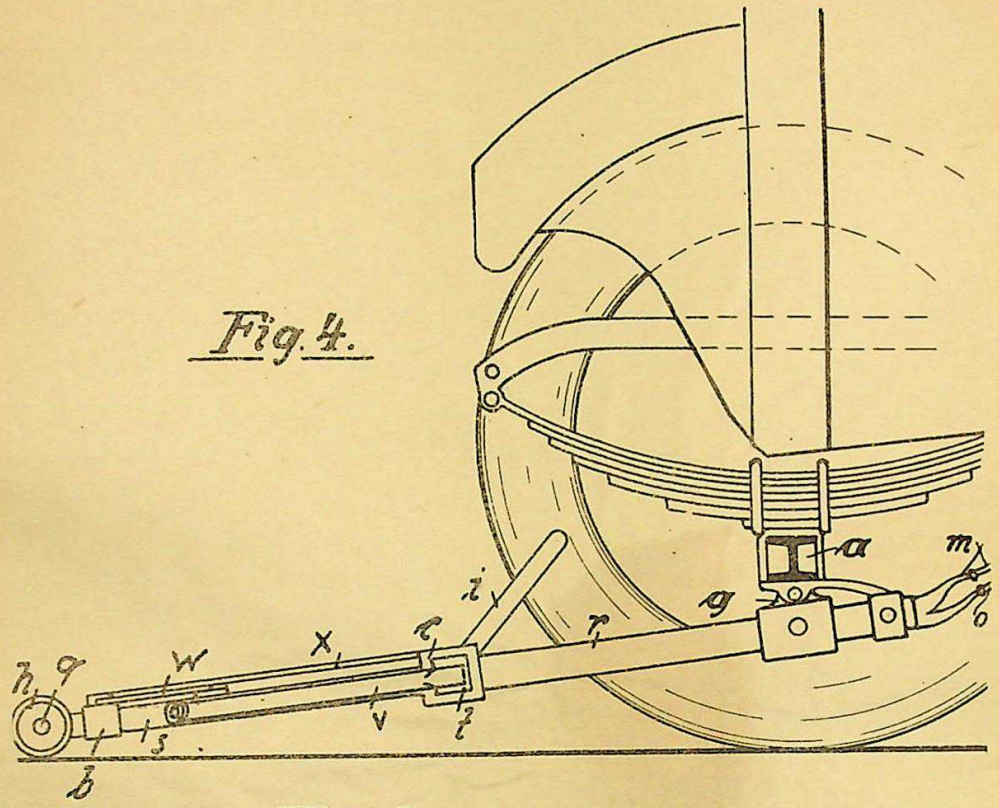

Fig. 5.

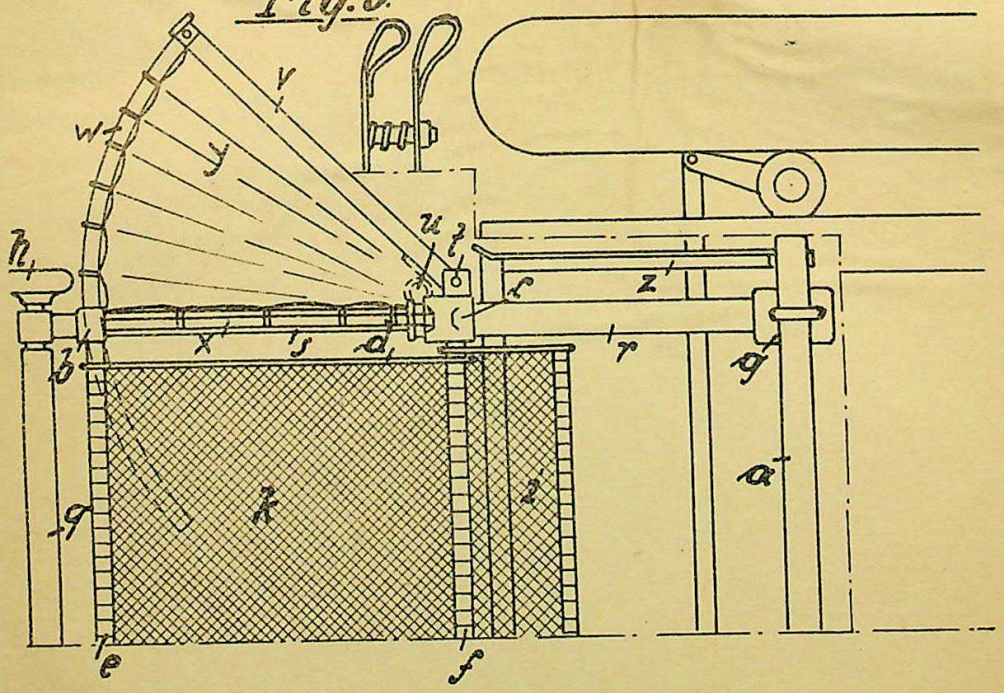

293
24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

EXAMINATEURS
Div
34

BREVET D'INVENTION.

Gr. 19. — Cl. 4. N° 719.977

Dispositif à monter sur les véhicules, pour protéger et recueillir les personnes en danger.

M. Ernst KUNTZSCH résidant en Allemagne.

Demandé le 11 juillet 1931, à 13h 24m, à Paris.
Délivré le 24 novembre 1931. — Publié le 13 février 1932.

L'invention se rapporte à un dispositif à monter sur des véhicules, en particulier des véhicules automobiles, et destiné à recueillir les personnes dans le but d'empêcher qu'elles soient écrasées par le véhicule. La nouveauté doit être vue dans le fait que ce dispositif comporte, fixées sur l'essieu avant latéralement aux ressorts, deux joues servant de support, chacune, à un cylindre dirigé vers l'avant, les pistons de ces cylindres étant, à leurs extrémités émergeant des cylindres, reliés entre eux par une barre, tandis qu'une seconde barre repose de manière à pouvoir glisser, au moyen de manchons, sur les surfaces extérieures des cylindres, les barres formant le cadre d'un filet protecteur et collecteur et l'aménagement étant tel que, lorsqu'on admet de l'air comprimé dans les cylindres, les pistons sont poussés en avant hors de ceux-ci de manière à étendre le filet.

Le dessin ci-joint représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue de côté et

La fig. 2 une vue de dessus du dispositif en position d'action.

La fig. 3 est une vue de côté du dispositif en position d'inaction.

La fig. 4 est la même vue que celle de la fig. 1, mais à une échelle amplifiée.

La fig. 5 est une autre vue de dessus à une plus grande échelle.

L'essieu avant du véhicule est désigné par *a*; par *g* sont désignées deux joues latérales se trouvant sur cet essieu et servant de supports à deux cylindres *r* fixés à articulation, se trouvant sous l'action de ressorts et dirigés vers l'avant. Chaque cylindre possède un piston *s*, et les deux pistons sont, à leurs extrémités antérieures émergeant des cylindres, reliés entre eux par une barre *e* au moyen de colliers *b*. Cette barre forme, avec une seconde barre *f* reposant de manière à pouvoir glisser par des manchons ou colliers *c* sur les surfaces extérieures des cylindres, le cadre du filet protecteur ou collecteur *k*. Aux colliers *c* sont articulés des bras de leviers, dont la barre de liaison forme, avec la barre *f*, le cadre du filet protecteur postérieur *i* pouvant être placé obliquement. La protection latérale du dispositif comprend une pièce d'articulation *t* se trouvant sur le collier de glissement *c* et portant un bras *v* à l'extrémité libre duquel est disposé un étrier en arc de cercle *w* qui passe à travers un anneau au-dessus du collier *b*. Une tringle *x* disposée au-dessus de la tige de piston *s* est reliée rigidement au collier mobile *c* et au collier fixe *b*. Sur cette tringle *x*, le bras *v* et l'étrier *w* est tendue de la toile à voiles *y* ou analogue. La fixation sur l'étrier a

Prix du fascicule : 5 francs.

lieu au moyen d'anneaux, afin que, lorsqu'on rentre le dispositif de protection, les anneaux puissent se rapprocher les uns des autres et permettre à la toile de se plier. Le dispositif est fermé, en position d'inaction, par le guide latéral *z*. Il s'ouvre automatiquement, dès que le bras *v* glisse hors du guide *z*, sous la pression du ressort *u*. L'ouverture et la fermeture du dispositif de protection latérale ont lieu automatiquement lors de la sortie et de la rentrée du dispositif de protection principal. Devant la barre transversale *e* se trouve un cylindre tournant *q* revêtu de caoutchouc mou et ayant des rouleaux *h* à ses extrémités (fig. 4 et 5). Le cylindre et les rouleaux ont pour but d'éviter que, lorsqu'il se produit subitement une forte charge et, par suite, une butée de la partie antérieure du dispositif sur la chaussée, les tiges de pistons s'embrochent dans la chaussée. Les conduits à air comprimé pour les cylindres sont désignés par *m* et *o* et leur robinet d'actionnement est ouvert par le conducteur du véhicule au moyen d'un bouton de pression opérant la fermeture d'un circuit électrique. L'air sous pression entrant dans les cylindres pousse les pistons hors des cylindres, et le filet principal *k*, le filet protecteur *i*, ainsi que le dispositif de protection latérale, qui empêche une personne recueillie par le filet principal de tomber de celui-ci vers les côtés, se mettent automatiquement en position d'action. La rentrée du dispositif a lieu également à partir du siège conducteur.

L'actionnement automatique du dispositif de protection a lieu comme suit :

Devant le radiateur est disposé, de la manière habituelle un pare-chocs. Le pare-chocs se compose de deux moitiés se trouvant l'une derrière l'autre à un faible intervalle. La moitié postérieure est immobile, la moitié antérieure est mobile. Sur chacune des faces de ces moitiés tournées l'une vers l'autre est appliquée une lame métallique conductrice, et les deux lames conductrices sont reliées par un conducteur électrique au robinet précité de la conduite à air comprimé. Lorsqu'une personne bute contre le pare-chocs, la moitié antérieure mobile est poussée contre la moitié postérieure fixée rigidement. Les deux lames conductrices entrent en contact et le circuit est fermé. Le robinet à air comprimé est ouvert et le dispositif de protection est sorti automatiquement.

RÉSUMÉ.

Dispositif à monter sur les véhicules pour protéger et recueillir les personnes en danger, caractérisé par les points suivants considérés isolément ou en combinaison :

a. Sur l'essieu avant sont fixées deux joues servant de support, chacune à un cylindre dirigé vers l'avant, et les pistons de ces cylindres sont reliés entre eux à leurs extrémités émergeant des cylindres par une barre, tandis qu'une seconde barre repose de manière à pouvoir glisser par des colliers sur les surfaces extérieures des cylindres, ces barres formant le cadre d'un filet protecteur et collecteur et l'aménagement étant tel que, lorsque de l'air comprimé est admis dans les cylindres par un actionnement au moyen d'un bouton électrique par le conducteur, les pistons sont poussés hors des cylindres de manière à étendre le filet.

b. Au filet principal est relié un filet protecteur pouvant être placé obliquement.

c. Un filet de protection latérale est fixé sur le cylindre et la tige de piston de manière que, lorsque les pistons sont poussés en avant, ledit filet latéral soit automatiquement amené en position d'action.

d. Un cylindre revêtu de caoutchouc mou et équipé de rouleaux est monté aux extrémités libres desdites tiges de pistons et empêche efficacement ces dernières de s'embrocher dans la chaussée lorsqu'une charge se produit subitement.

e. Le filet de protection latéral est tendu sur une barre latérale, un bras articulé au collier mobile de la barre, dite seconde en *a*, et l'étrier en arc de cercle passant par-dessus un collier fixe du piston, le filet étant ouvert par un ressort et fermé par un guide.

f. Le robinet pour l'air comprimé est actionné par un pare-chocs divisé dans le sens de sa longueur, dont la moitié antérieure mobile ferme, en s'appliquant sur la moitié postérieure fixe un circuit qui opère automatiquement le déclenchement du dispositif.

E. KUNTZSCH.

Par procuration :

JEUNEHOMME et DELBROUCK.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention. Paris (15e).